

**Zeitschrift:** Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie SAK = Criminologie / Groupe Suisse de Criminologie GSC = Criminologia / Gruppo Svizzero di Criminologia GSC

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 29 (2012)

**Artikel:** Le centre de sociothérapie La Pâquerette à Genève : quelles réalités derrière le concept de "dangerosité"?

**Autor:** Merlini, Veronique

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1051579>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# **Le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* à Genève : quelles réalités derrière le concept de « dangerosité » ?**

VERONIQUE MERLINI

Directrice du Centre de sociothérapie « La Pâquerette », Chêne-Bourg

## **Table des matières**

Zusammenfassung .....	164
1. Introduction .....	165
2. Le programme du Centre de sociothérapie <i>La Pâquerette</i> .....	166
2.1 Critères d'admission .....	167
2.2 Concept de la communauté thérapeutique .....	168
2.3 Groupes de discussions .....	169
2.4 Retour à la vie libre .....	170
3. L'évolution du Centre de sociothérapie <i>La Pâquerette</i> et celle de la perception de la « dangerosité » .....	172
4. Conclusion .....	174
Bibliographie .....	175

## **Résumé**

Depuis 25 ans, le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* accueille des hommes détenus ayant fait l'objet de lourdes sanctions pénales en raison de la gravité de leurs actes. Pionnier dans le traitement en groupe et au long cours de condamnés atteints de graves désordres de la personnalité, l'établissement a admis sur une base volontaire 127 personnes détenues à ce jour. Il applique un modèle inspiré de la communauté thérapeutique qui est encadré par une équipe pluridisciplinaire, composée de sociothérapeutes et d'agents de détention, et formée à l'ensemble des activités. Le programme du Centre de sociothérapie ne s'arrête pas à la durée de détention en milieu fermé. Il se poursuit au delà de la libération définitive grâce à la continuité du traitement dans un établissement ouvert spécifique ainsi qu'au suivi de notre consultation externe dont la durée n'est pas limi-

tée. Nous voyons vivre et évoluer depuis un quart de siècle des hommes aux histoires personnelles imprégnées de violence et de passage à l'acte dangereux. Cette longue observation nous invite régulièrement à un questionnement quant à notre perception de la « dangerosité » et celle du monde où nous vivons. Sans aucun doute, le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* ne reste pas à l'écart des influences générées par l'évolution de la société dans ce domaine.

## Zusammenfassung

*Seit 25 Jahren betreut das Centre de sociothérapie « La Pâquerette » Insassen, die aufgrund ihrer schwerwiegenden Taten zu einschneidenden strafrechtlichen Sanktionen verurteilt wurden. Als Pionierin in der Gruppentherapie und bei der Langzeitbetreuung von Verurteilten mit schweren Persönlichkeitsstörungen hat diese Einrichtung bis zum heutigen Tag 127 Insassen auf freiwilliger Basis aufgenommen. Sie betreibt ein von der therapeutischen Gemeinschaft inspiriertes Modell, das von einem multidisziplinären und umfassend ausgebildeten Team (bestehend aus Sozialtherapeuten und Strafvollzugsfachpersonal) betreut wird. Das Programm des « Centre » erschöpft sich nicht mit Ende des geschlossenen Vollzugs, sondern dauert darüber hinaus bis zur endgültigen Entlassung an: Einerseits dank der Weiterbehandlung in einer spezifischen offenen Anstalt, und andererseits im Behandlungsrahmen unserer externen Konsultationen, deren Dauer nicht beschränkt ist. Seit einem Vierteljahrhundert sehen wir Menschen, die mit einer persönlichen Geschichte, die von Gewalt und gefährlichen Taten geprägt ist, leben und sich entwickeln. Diese lange Beobachtungsdauer bringt uns regelmäßig dazu, unsere Perzeption von «Gefährlichkeit» derjenigen der übrigen Welt gegenüberzustellen. Zweifellos kann sich auch das Centre de sociothérapie « La Pâquerette » nicht den Einflüssen in diesem Bereich entziehen, welche aufgrund der gesellschaftlichen Entwicklung entstehen.*

## 1. Introduction

Depuis vingt-cinq ans, le Centre de sociothérapie « La Pâquerette » accueille sur une base volontaire des hommes détenus atteints de graves désordres de la personnalité et condamnés à de lourdes sanctions pénales en raison de leurs actes<sup>1</sup>.

Voici l'histoire pénale de l'un d'entre eux, délibérément résumée de manière évasive.

Monsieur X a été condamné il y a une trentaine d'années à une peine de dix-sept ans de réclusion pour viols, attentats à la pudeur des enfants, outrage public à la pudeur, vols, violation de domicile, contraintes et menaces. Le mode opératoire, la cruauté et le cynisme de ses actes avaient alors suscité beaucoup d'émotion dans l'opinion publique. Un diagnostic de psychopathie grave avec une composante sadique fut posé par les experts psychiatres lors de son jugement.

Durant son incarcération, Monsieur X se mit à commettre des actes auto et hétéro agressifs qui rendirent la gestion de son emprisonnement difficile. Finalement, il fut admis au Centre de sociothérapie *La Pâquerette* où il demeura six ans, un séjour particulièrement long.

Au terme de quatre années, son évolution permit la mise en place d'une ouverture progressive de son régime de détention, par l'intermédiaire d'un programme progressif de sorties accompagnées. Il obtint ensuite un transfert en régime de semi-liberté, puis sa libération conditionnelle en 1995. Il fut suivi par notre consultation externe depuis son départ du Centre de sociothérapie et après sa libération conditionnelle, tout au long de son délai d'épreuve. Libéré de toutes obligations judiciaires depuis bientôt onze ans, Monsieur X continue à nous rencontrer sur sa demande.

Ce cas illustre à quel point la réalité qui se trouve derrière le concept de «dangerosité» est complexe. Il suffit de se remémorer l'intensité des émotions que de tels crimes suscitent, dans l'opinion publique, pour chacun de nous et chacun des acteurs de sa prise en charge. Malgré la réussite de cette réinsertion, la condamnation de Monsieur X en 2011 pour les mêmes actes et le même diagnostic serait-elle identique ? Le déroulement de sa sanction pénale se passerait-il de la même façon ?

La mission du Centre de sociothérapie *La Pâquerette* consiste à préparer les conditions personnelles et environnementales au retour à la vie

---

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2010, le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* avait accueilli 127 détenus pour un total de 168 séjours.

libre des participants. La question de la « dangerosité » demeure constamment au centre de notre travail. Elle intervient dans l'évaluation du risque du passage à l'acte à l'intérieur de l'établissement lui-même, comme dans l'immersion progressive des détenus dans la vie publique. Elle interroge la sensibilité personnelle de chaque membre de l'équipe. Enfin, elle se pose sur le plan de la concordance de notre mission avec les valeurs et les espoirs de la société dont elle fait partie.

L'évolution du concept de « dangerosité » durant ce dernier quart de siècle semble se traduire dans notre société par une exigence toujours plus élevée à prévenir le risque d'un danger présumé. Les conséquences dans l'univers carcéral sont multiples. Elles atteignent le mode de coercition, les traitements prodigués aux prisonniers et les perspectives de réinsertion.

## 2. **Le programme du Centre de sociothérapie *La Pâquerette***

On doit au Professeur Jacques Bernheim, alors directeur de l'Institut universitaire de médecine légale du canton de Genève, la fondation du Centre de sociothérapie. Il avait constaté qu'une partie des prisonniers faisant appel à la consultation de psychiatrie ambulatoire de la prison nécessitait une prise en charge différenciée du traitement médical traditionnel car ils souffraient de désordres psychiques dus à des histoires de vie carencées sur les plans relationnels et affectifs, à des conflits multiples avec l'autorité, à des addictions de longue date. En outre, il relevait « *que la condition carcérale porte en elle-même un risque élevé de dommage psychique* »<sup>2</sup>.

En 1979, il mit en place, au service médical de la prison de Champ-Dollon, une prise en charge sociothérapeutique sous la forme d'un atelier de jour. Au cours des sept années qui suivirent, l'expérience se développa en s'inspirant du modèle de la communauté thérapeutique selon des exemples trouvés dans des prisons de Grande-Bretagne et en Hollande<sup>3</sup>.

En février 1986, le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre était inauguré. Il est doté d'un règlement du Conseil d'Etat depuis 1988. Il s'agit d'un établissement

---

<sup>2</sup> BERNHEIM, 141-147. Notons qu'à l'art.75 al.1 CP il est aussi question de prévenir les effets nocifs de la détention.

<sup>3</sup> La prison de Grendon poursuit un programme de communauté thérapeutique depuis plusieurs décennies. Voir le site : [www.hmprison.service.gov.uk/prisoninformation/](http://www.hmprison.service.gov.uk/prisoninformation/).

concordataire qui est rattaché aux Hôpitaux universitaires de Genève. L'établissement occupe la moitié du quatrième étage de la prison de Champ-Dollon. Il est composé de onze cellules ainsi que de salles communes polyvalentes, d'une cuisine, d'une buanderie, d'un atelier et d'une petite salle de sport. La prison de Champ-Dollon met à notre disposition les infrastructures nécessaires aux activités de la promenade, des rencontres avec les proches ainsi que l'exploitation d'une serre, d'un jardin potager et d'une volière situés dans l'enceinte. Nous disposons de peu d'espace. Les participants sont donc confinés dans une surface réduite où tout se concentre : vie quotidienne en communauté, séances de groupes, formations, loisirs.

## 2.1 Critères d'admission

Le placement au Centre de sociothérapie suppose une démarche volontaire et personnelle de chaque détenu. Une série d'entretiens avec la directrice intervient ensuite dans son lieu d'incarcération. Une analyse du dossier pénal, de l'expertise psychiatrique ainsi que des contacts avec les responsables et les intervenants complètent la candidature. L'accord des autorités judiciaires cantonales est requis.

Le traitement que nous proposons ne s'adresse pas à des malades mentaux, ni à des personnes mentalement déficientes, ou encore à des détenus qui souffrent en premier lieu de problèmes d'addictions. Nous recevons des hommes qui ont répété depuis longtemps des conduites de violence ou des désordres de l'expression sexuelle. Ils présentent pour la plupart un développement de la personnalité très perturbé, une impulsivité, une intolérance à la frustration, une défaillance dans le contrôle des émotions, une incapacité à respecter les normes sociales, une indifférence aux sentiments d'autrui, des comportements agressifs, un fonctionnement rigide et une mauvaise estime de soi. Ces difficultés rejoignent les caractéristiques des troubles de la personnalité antisociale ou borderline<sup>4</sup>.

Leur histoire de vie montre fréquemment des carences affectives et sociales considérables, des histoires familiales problématiques, des mauvais traitements, des conflits répétés avec l'autorité et de longs parcours institutionnels et pénaux.

Ils expriment des sentiments d'impasse dans leur existence, d'angoisse face à l'avenir auxquels s'ajoutent les effets de longues incar-

---

<sup>4</sup> Selon le DSM-IV, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 1996.

cérations, tels que des sentiments de haine, d'échec ou de désespoir qui sont susceptibles d'accroître leur propension au passage à l'acte.

Nous leur demandons une motivation, même minimale, afin qu'ils acceptent de faire les efforts nécessaires visant à un changement dans leur manière d'agir ou dans leur vision de l'avenir.

Enfin, ils s'engagent dans un contrat oral, renouvelable périodiquement, à prendre une part active au programme et à respecter les règles internes du Centre de sociothérapie portant sur la non-violence ainsi que l'absence d'atteinte à la santé et à la sécurité. Ils savent qu'en cas de violation grave de ces règles, ils seront exclus. Ils peuvent également quitter le centre sur leur demande. Dans tous les cas, une candidature ultérieure est envisageable.

## 2.2 Concept de la communauté thérapeutique

Le personnel de sociothérapie est engagé par les Hôpitaux universitaires de Genève. Le personnel de surveillance est détaché de la prison de Champ-Dollon et placé sous la responsabilité de sa directrice. Les agents de détention participent à toutes les activités ainsi qu'aux groupes de discussions. Tous les membres de cette équipe pluridisciplinaire se forment sur le terrain à l'approche spécifique de la communauté thérapeutique.

En quelques mots, il convient de rappeler que le concept de la communauté thérapeutique, tel qu'il est déployé au Centre de sociothérapie, suppose un intense travail de groupe<sup>5</sup>. Il implique une organisation très soignée d'une vie communautaire, dans laquelle circulent en permanence une communication libre et un échange des informations entre résidents et personnel. La gestion de la vie quotidienne est entre les mains des participants. Les décisions doivent être consensuelles, à tous les niveaux. Des groupes de discussions réunissant personnel et détenus ont lieu chaque jour. On y favorise l'expression des opinions et des sentiments, l'analyse des situations vécues, l'identification et la gestion des émotions, la recherche d'alternatives aux conflits, aux bouffées impulsives, la meilleure compréhension de soi-même et d'autrui.

Une telle approche vise à structurer toute l'institution en un lieu propice à l'expérience. C'est ainsi que chacun peut se déplacer librement, du

---

<sup>5</sup> Le psychiatre Maxwell JONES a développé et appliqué ce concept au Royaume-Uni dès la seconde guerre mondiale. Pour un état des lieux des diverses applications de la communauté thérapeutique en milieu carcéral, voir VANDEVELDE et al., 2004.

matin jusqu'au soir, dans les divers espaces communs à l'intérieur du centre et user du matériel mis à disposition. L'équipe du personnel circule également dans l'établissement, accompagne les activités, participe à de nombreuses discussions qui interviennent à tout moment de la journée.

Les participants s'engagent donc dans un apprentissage social issu d'un entraînement constant. L'espace ouvert, l'horizontalité et la permanence des échanges, les réunions de groupes, de même que la multiplication des expériences relationnelles, permettent l'émergence des sentiments refoulés, des difficultés individuelles, des conflits interpersonnels, voire des distorsions. Les attitudes et les comportements sont discutés au fur et à mesure qu'ils surviennent, repris lors des discussions de groupe. Chacun se voit confronté à sa propre image, renvoyée par l'ensemble des acteurs du groupe, et prend une responsabilité vis-à-vis de la communauté.

Parallèlement, nous soutenons les programmes individualisés ayant trait au développement des ressources personnelles ou à la formation. A l'intérieur des murs, il s'agit d'encourager la créativité et les initiatives, ce qui est, parfois, un véritable défi dans le contexte carcéral.

## 2.3 Groupes de discussions

Des réunions en groupe se succèdent tout au long de la semaine. Elles sont obligatoires et interviennent chaque matin. *Les assemblées* ont lieu deux fois par semaine. Elles réunissent l'ensemble des participants et du personnel du jour. Présidées par un détenu qui a été élu pour une durée d'un mois par les autres, elles favorisent les débats ayant trait à la vie quotidienne du centre. Les résidents procèdent à des délibérations et des votes portant sur l'organisation de la communauté. Ils expriment avis et sentiments ou demandent des explications dans les domaines qui dépassent la vie interne du centre et où ils ne peuvent décider. Tous les mois, douze postes à responsabilité permettant le fonctionnement du centre sont mis au concours. Les détenus s'élisent à la majorité. Lors des séances de *petits groupes* qui se déroulent deux fois par semaine, les thèmes de discussions sont généralement apportés par les détenus eux-mêmes. Les échanges portent sur le vécu quotidien, les relations interpersonnelles, l'histoire et les perspectives d'avenir de chacun. Enfin, chaque semaine intervient une réunion plus informelle autour d'un petit déjeuner commun.

Nous disposons également de groupes périodiques, tels que les *groupes bilans*. Il s'agit d'une évaluation régulière de chaque détenu, qui prend place dans un intervalle d'un à quatre mois. On y procède à une

discussion approfondie portant sur la situation du concerné, son évolution et ses perspectives d’avenir. Le participant est accompagné d’un codétenu de son choix qui présentera un résumé de la séance au cours d’une assemblée. Il doit formellement indiquer sa décision de reconduire ou non son contrat avec le Centre de sociothérapie.

Lorsqu’un conflit s’envenime au point que le risque de passage à l’acte devient imminent, les résidents peuvent demander en urgence la réunion d’un *groupe de crise*. Il s’agira alors de tenter le rétablissement d’un dialogue avec l’ensemble des personnes présentes au centre afin de permettre une résolution de la tension générée par les protagonistes du conflit, sans recourir à des moyens de contraintes extérieurs.

Les résidents qui ont été admis par les autorités judiciaires cantonales à une ouverture graduelle de leur régime de détention prennent part chaque semaine au *groupe sorties accompagnées*. Ils discutent de leurs expériences lors de leurs sorties précédentes et préparent celles qui sont à venir.

Chaque jour, le personnel de sociothérapie et de surveillance présent se réunit pour un *colloque* où les diverses situations rencontrées au centre sont reprises et élaborées. Des décisions sont discutées avant qu’elles ne soient rapportées aux assemblées.

## 2.4 Retour à la vie libre

L’articulation entre le travail effectué à l’intérieur de l’établissement et le retour progressif à la vie hors de prison repose sur un soutien de longue durée. En effet, toute personne confrontée à son environnement affectif et socio-économique, est influencée par celui-ci. A plus forte raison, les détenus que nous accueillons au Centre de sociothérapie, car ils sont fragiles. Quand bien même ils ont beaucoup travaillé à leur propre évolution durant leur incarcération, ils seront toujours mis à l’épreuve de cette confrontation sitôt qu’ils réintègrent la vie libre. Durant toutes ces années, nous avons vu souvent que beaucoup de temps était encore nécessaire afin que soient consolidés les changements entrepris.

Le Centre de sociothérapie dispose donc de trois outils essentiels à cet accompagnement sur le long terme.

Le premier d’entre eux consiste en un programme de sorties accompagnées qui se déploie lorsque la situation pénale et l’évolution personnelle des participants le permettent. Celui-ci est longuement discuté, analysé et préparé avec les intéressés avant d’être soumis aux autorités judiciaires

cantonales compétentes. Il entre en vigueur sitôt leur accord. L'objectif est de favoriser la reprise des relations familiales, affectives, sociales, de permettre la recherche ou la poursuite d'activités professionnelles ou occupationnelles, de développer l'usage des loisirs, de s'entraîner aux gestes courants de la vie. Il n'existe pas de congés au sens usuel des normes concordataires à *La Pâquerette*. Nous ne pratiquons que des sorties entièrement, puis partiellement accompagnées, en augmentation progressive. Il n'y a pas nécessairement d'uniformité dans la construction des programmes de sorties. Ils sont conçus de manière individualisée, en fonction des besoins et des projets de chacun. Une souplesse demeure nécessaire car la confrontation à la réalité extérieure entraîne inévitablement des réajustements.

L'accompagnement est effectué par un membre de l'équipe sur place. La présence constante ou partielle de celui-ci permet d'entretenir le lien, d'encourager le maintien du cadre sociothérapeutique qui a déjà été entraîné à l'intérieur des murs, dans la continuité du travail de reconstruction et d'intégration de comportements socialement acceptables.

Enfin, les expériences vécues, les sentiments éprouvés font l'objet de discussions dans le groupe prévu à cet effet ainsi que dans le cadre de bon nombre de conversations plus informelles.

Les deux autres outils nous permettant l'accompagnement des participants vers un retour progressif à la vie libre sont étroitement imbriqués : il s'agit d'un petit établissement ouvert et de notre consultation externe.

Le foyer de semi-liberté *La Pâquerette des Champs* reçoit les détenus au Centre de sociothérapie dès que les autorités compétentes leur accordent le droit à une étape en régime de travail externe. Il s'agit d'un petit établissement de cinq places, situé en plein centre de la ville de Genève, qui a pour vocation de poursuivre l'approche sociothérapeutique auprès de ses participants. Il a été créé en 1990 par Mme M.-J. de Montmollin, la directrice précédente du Centre de sociothérapie.

Notre consultation externe est activée sitôt le départ d'un résident. Le suivi se poursuit donc pendant toute la durée d'un placement en milieu ouvert, celle du délai d'épreuve après une libération conditionnelle et au-delà, puisque nous recevons tous les anciens participants, aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Certains d'entre eux choisissent de maintenir des contacts alors qu'ils sont libérés définitivement depuis plus de quinze ans, d'autres, en revanche, ne se manifestent qu'après de longues périodes de silence. Le suivi est assuré par la même équipe qui travaille au Centre de sociothérapie. Une collaboration étroite est menée avec le foyer de semi-

liberté *La Pâquerette des Champs*. Le cas échéant, des réunions avec les divers partenaires soutenant une prise en charge sont organisées. Nous rencontrons les anciens participants dans nos locaux, chez eux ou dans diverses situations de la vie quotidienne. La consultation externe est ouverte également aux parents ou aux proches dont, souvent, nous avons fait la connaissance lors des sorties accompagnées.

Grâce aux liens qui se sont tissés progressivement depuis le début d'une admission à *La Pâquerette*, une stabilité et un climat de collaboration sont maintenus dans la consultation externe. Les situations difficiles ou à risque que rencontrent les anciens détenus peuvent être élaborées en vue de solutions non dommageables pour eux-mêmes et la société qu'ils ont rejointe.

Entre 2001-2010, sur l'ensemble des participants ayant quitté le centre, dix-sept d'entre eux ont poursuivi le programme de la sociothérapie à travers l'ensemble de ses outils. Nous déplorons une récidive surve nue en 2005<sup>6</sup>.

### **3. L'évolution du Centre de sociothérapie *La Pâquerette* et celle de la perception de la « dangerosité »**

La description qui précède démontre que depuis sa création, l'établissement demeure largement orienté vers l'amélioration de la santé psychique et le développement des compétences sociales de ses participants, en corrélation avec la prévention de nouveaux actes dangereux.

Cependant, plusieurs constatations permettent d'illustrer qu'au fil du temps, le développement de notre institution est influencé par un contexte de sensibilité croissante au risque de danger présumé qui se répercute à divers niveaux.

Dans l'univers carcéral, on assiste depuis plusieurs années à une augmentation de moyens techniques de surveillance afin de combattre davantage les risques inhérents à l'enfermement et à la promiscuité. Un programme tel que le nôtre postule, en revanche, que la sécurité soit assurée grâce à son ajustement aux objectifs du traitement. Une importante liberté de mouvement peut être laissée aux participants à l'intérieur de l'établissement fermé grâce à un nombre élevé d'agents de détention. Il

---

<sup>6</sup> En 2005, nous avions tenté d'évaluer, sur la base de nos connaissances, le taux de récidive pour l'ensemble des participants réintégrés dans la société durant 18 ans. Il s'établissait à 7,5%.

s'instaure alors une sécurité garantie par la proximité et fondée sur les échanges et la bonne connaissance de la situation au quotidien. Force est de constater que durant vingt-cinq ans, aucune tentative d'évasion n'a été réalisée. Par ailleurs, sur un total de 168 séjours, nous avons procédé à 13 renvois de personnes détenues ayant passé à l'acte physique contre un autre participant<sup>7</sup>. Il s'est agi de débuts de bagarres ou de comportements très menaçants. Il n'y a jamais eu ni suicides, ni actes de violence à l'égard d'un membre du personnel, sociothérapeute ou agent de détention.

En 1986, la durée moyenne d'un séjour au Centre de sociothérapie se situait entre dix-huit mois et deux ans. Actuellement, elle est au moins de trois ans. L'explication est sans doute à rechercher dans la tendance générale à accroître les précautions, tant sur le plan de l'exécution de la sanction pénale que sur celui des traitements administrés. Ainsi, l'allongement de la durée d'un séjour au centre est compris comme une garantie supplémentaire de son efficacité. Toutefois, il pose problème dans la dynamique d'évolution recherchée par notre programme et contient un risque non négligeable de saturation, voire de régression pour les participants.

En ce qui concerne les condamnations des détenus admis au Centre de sociothérapie, nous assistons depuis une bonne dizaine d'années à une progressive augmentation du nombre de ceux qui voient leur peine suspendue au profit d'une mesure<sup>8</sup>. Néanmoins, les caractéristiques psychiques de nos participants sont sensiblement similaires à celles que nous rencontrions voici vingt ans. Cette évolution nécessite de porter une attention particulière aux notions de « troubles de la personnalité » et de « maladie mentale ». En effet, assimiler de graves désordres du caractère et du comportement à une maladie n'est pas propice à la mise en place d'un traitement adéquat. Les objectifs de notre programme prévoient d'ailleurs que nos participants ne soient pas traités comme des « malades ». Ils ne reçoivent qu'exceptionnellement un traitement médicamenteux. Tous sont considérés responsables de leurs actes. Il subsiste toutefois une ambiguïté due aux messages que la justice leur transmet. Par ailleurs, les injonctions de soins fondées sur les expertises psychiatriques se multiplient, parfois dans un surenchérissement de traitements, quand ce n'est pas la manière même de les appliquer qui est ordonnée. A nouveau, il semble que le principe de précaution constitue le moteur de cette évolution. Toutefois, ce pourrait être l'inverse qui se produise car il existe un risque que l'engagement dans un traitement entrepris en vue d'une évolution person-

<sup>7</sup> Taux : 7,75%.

<sup>8</sup> Selon l'article 59 al. 3 CP (art. 43 ch. 1 aCP).

nelle ne finisse par perdre son authenticité ou, tout au moins, qu'il s'embrouille et devienne peu efficace.

Il va sans dire que l'accès progressif des participants au monde extérieur à la prison représente une partie de notre programme particulièrement exposée aux craintes suscitées par le risque de danger présumé. Entre 1986 et 2011, 6'013 sorties entièrement ou partiellement accompagnées ont été organisées. Cinq détenus ont pris la fuite alors qu'ils en bénéficiaient<sup>9</sup>. Aucun acte délictueux n'a été commis au cours de ces évasions. Néanmoins, l'ultime cas de fuite, survenu en 2003, a entraîné une décision du Ministère public genevois imposant un accompagnement systématique par la police à toutes les sorties hors de prison de détenus en provenance du Centre de sociothérapie. Cela signifiait donc la fin de nos programmes de sorties accompagnées. L'arrêt immédiat et durable de cet instrument essentiel a suscité une profonde remise en question de notre travail ainsi que beaucoup d'incompréhension chez les détenus. Par chance, il s'est dégagé une volonté générale visant à poursuivre notre mission. Nous avons alors recherché de nouveaux moyens, afin de diversifier encore plus les expériences vécues à l'intérieur des murs, tout en nous sachant confrontés aux limites d'un milieu entièrement fermé. Nous avons dû faire face également à une rupture dans la progression de la prise en charge au cours de ces étapes particulièrement délicates que sont le séjour dans un établissement ouvert et la libération conditionnelle. En effet, puisque les résidents ne pouvaient plus entamer une ouverture graduelle de leur régime de détention depuis le Centre de sociothérapie, il a fallu qu'ils le quittent afin de bénéficier d'autres types d'élargissements dans des établissements d'exécution de peines. Cette situation a duré quatre années. Une reprise progressive est intervenue à partir de 2007, sous le contrôle du Procureur général. Depuis 2010, nos programmes de sorties accompagnées sont à nouveau déployés pleinement. Actuellement, sept des participants du centre en bénéficient.

#### **4. Conclusion**

Si la mission remplie par le Centre de sociothérapie *La Pâquerette* depuis vingt-cinq ans renvoie inévitablement aux questions de la « dangerosité » et de son pronostic, il faut rappeler qu'elle s'inscrit en premier lieu dans une perspective d'amélioration de la santé psychique et sociale des déte-

---

<sup>9</sup> Le taux d'échec est de 0.02%.

nus. Elle apporte aussi une contribution à la multiplicité des valeurs que le système pénitentiaire doit veiller à entretenir.

Force est de constater qu'au cours de ce quart de siècle, notre société entretient un débat soutenu quant aux moyens de se prémunir toujours plus du risque d'un danger, qu'il soit avéré ou présumé. Dans ce contexte, l'intolérance à l'égard de tout événement potentiellement risqué s'accroît et, inévitablement, l'homme dangereux des années quatre-vingt, tel que Monsieur X, le devient davantage. Cette perception de la « dangerosité » semble renforcer des décisions augmentant une opposition entre ce qui relève des précautions face aux risques et ce qui concerne le travail de prévention de ces mêmes risques. Il se développe un besoin grandissant qui vise à la maîtrise complète du devenir d'un être humain. Une telle ambition ne finit-elle pas par se heurter à ses propres limites ? Entre utopie et fatalité, il existe tout de même des alternatives permettant encore de poursuivre efficacement un travail sur le terrain, à condition d'être tout à la fois déterminé et humble.

## Bibliographie

- BERNHEIM J., Sociothérapie institutionnelle des détenus présentant un désordre grave du caractère : l'expérience de « La Pâquerette » à Champ-Dollon (Genève), *Justice et psychiatrie*, Ecole nationale de la Magistrature, Paris, 1991, 141-147.
- DE MONTMOLLIN M.-J., Un traitement des désordres de la personnalité ? L'atelier de sociothérapie du service médical à la prison préventive de Champ-Dollon (Genève) : survol de cinq années, *Revue médicale de la Suisse romande*, n° 105, 1985, 65-71.
- DE MONTMOLLIN M.-J., Sociothérapie à l'intention de détenus présentant des désordres graves de la personnalité, *Cahiers de médecine légale, droit médical*, n° 8, 1988, 23-27.
- GUNN J., *La Pâquerette sociotherapeutic Centre at Champ-Dollon Prison. A descriptive Evaluation*, Department of forensic psychiatry, London, 1990.
- HARDING T. W., L'évaluation du Centre de sociothérapie « La Pâquerette » à Genève, in : Killias M. (Ed.), *Rückfall und Bewährung, Récidive et Réhabilitation*, Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie, Groupe Suisse de Travail en Criminologie, vol. 10, Verlag Rüegger, Chur, 1992, 73-80.

JONES M., *Au-delà de la communauté thérapeutique*, Sinnep, Villeurbanne, 1972.

*Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM IV)*, 4<sup>e</sup> éd., Masson, Paris, 1996.

MERLINI V., Personnes détenues présentant un grave désordre de la personnalité : La prise en charge au centre de sociothérapie « La Pâquerette » in : Bertrand D., Niveau G. (Eds), Médecine, Santé et Prison, Médecine et Hygiène, Genève, 2006, 437-449.

Office fédéral de la justice, « La Pâquerette » – Section spéciale pour délinquants atteints de troubles de la personnalité, *Nouvelle voie dans l'exécution des peines et mesures*, Berne, 2003.

VANDEVELDE S., BROEKAERT E., YATES R., KOOYMAN M., The development of the therapeutic community in correctional establishments : a comparative retrospective account of the « democratic » Maxwell JONES TC and the hierarchical concept-based TC in prison, *International Journal of Social Psychiatry*, vol. 50, n° 1, 2004, 66-79.